

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

APPEL À PROJETS

VENTE DE LA SALLE CARAVELLE POUR LA
CRÉATION D'UN CENTRE MÉDICAL



La Celle Saint-Cloud

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241216-2024-05-27-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

1. Contexte de l'appel à projets

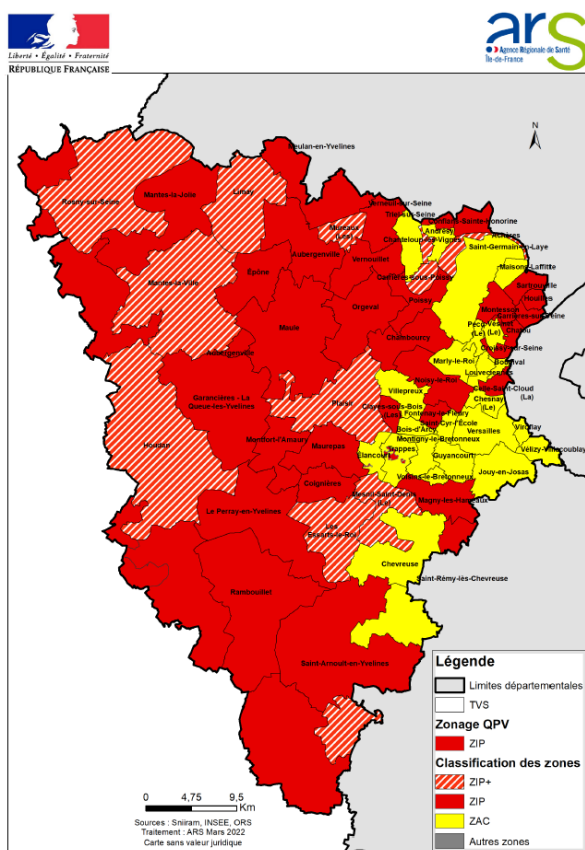
Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité de La Celle Saint Cloud se mobilise depuis plusieurs années pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins.

En effet, ces dernières années, le nombre de médecins, généralistes ou spécialistes, installés en libéral ne cesse de diminuer (18 généralistes et 20 spécialistes en 2004 contre seulement 8 généralistes et 5 spécialistes en 2024) et cela pour de nombreuses raisons :

- Départs à la retraite non remplacés,
- Problèmes d'accessibilité
- Jeunes médecins à la recherche de nouvelles modalités d'exercice,

Par ailleurs un programme important de construction, de près de 1000 nouveaux logements, est en cours sur la partie sud de la ville conduisant, à terme, à une augmentation de population de 2000 à 3000 personnes.

L'Agence régionale de Santé (ARS) a reconnu la ville de La Celle Saint Cloud en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).



Soucieuse de permettre aux Cellois de disposer d'une offre médicale appropriée et diversifiée, la ville souhaite saisir l'opportunité de création d'un centre médical en centre-ville. Dans ce cadre, elle souhaite céder tout ou partie de la salle polyvalente située au sein de la copropriété « La Caravelle

Accusé de réception en préfecture
le 17/12/2024 à 16:26:05
Date de réception préfecture : 17/12/2024

», d'une superficie totale de 578m², sise 13 – 31 avenue André René Guibert, peu adaptée à la réception du public et de ce fait peu utilisée, à une équipe constituée notamment par des médecins et des spécialistes manifestant leur intérêt pour acquérir ces locaux dans la perspective d'y créer un centre médical.

2. Objectif de l'appel à projet (AAP)

L'appel à projets a pour objectif de permettre l'installation d'une équipe pluriprofessionnelle via la vente de tout ou partie de la salle caravelle qui aura vocation à être utilisée exclusivement comme lieu de soins.

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune a saisi l'avis de France Domaine qui a évalué le prix sur la base d'une valeur de **975 € / m² HT**.

Dans le cadre du présent AAP, il est indiqué que l'avis de France Domaine établissant le prix du bien est à évaluer à plus ou moins 10%.

3. À qui s'adresse cet appel à projet ?

Cet appel à projet s'adresse à des praticiens désireux d'exercer à La Celle Saint-Cloud en libéral et non à des promoteurs.

Quelle que soit la forme juridique qu'elle prendra, l'équipe pluriprofessionnelle doit être constituée, a minima, de deux médecins généralistes et de trois médecins spécialistes n'exerçant pas actuellement sur la ville afin de contribuer à l'accroissement de l'offre de soins. Elle pourra également comprendre d'autres professionnels de santé.

4. Contenu du dossier de candidature - Éléments attendus

4.1. Présentation générale du porteur de projet

- Fiche de présentation du ou des porteurs de projets (forme juridique si elle existe)
- Composition envisagée de l'équipe (nombre de professionnel(le)s et types de professions)

Présentation des professionnel(le)s de santé déjà identifiés pour former l'équipe :

Nom / Prénom	Profession / spécialité/parcours / autres activités libérales ou salariées / nombre d'années d'exercice...	RPPS/ Adeli	Secteur d'exercice	Déjà installé-e Oui / Non	Primoinstallant -e Oui / Non	Coordonnées E-mail et téléphone

4.2. Présentation du projet

- Description synthétique du projet et surface nécessaire
- Axes/objectifs prioritaires du projet de santé
- Description détaillée des activités, compétences, complémentarité, pluridisciplinarité
- Organisation prévue et politique de loyers

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241216-2024-05-27-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

- Expliquez synthétiquement en quoi votre projet pourrait renforcer l'offre de soins sur le territoire de La Celle Saint Cloud

4.3. Présentation du plan de financement

À joindre en annexe en précisant le montant de l'achat de l'acquisition

5. Modalités d'appréciation des projets et jury de sélection

5.1. Critères d'appréciation et de sélection des projets

> Complétude du dossier remis conformément au calendrier de candidature

> Pertinence et qualité du projet :

- Composition de l'équipe

Organisation du projet : compétences, complémentarité, partenariats à l'échelle du territoire, transversalité et pluridisciplinarité ; permanence des soins

- Gouvernance et capacité de l'organisation à réussir le projet

- Projection de l'activité prévisionnelle en qualité et quantité en vue d'un renforcement de l'offre de soins sur le territoire

5.2. Le jury

Le jury, composé de membres de la municipalité et de la direction départementale de l'ARS IDF, évaluera chaque projet en fonction de sa pertinence au regard du diagnostic territorial, de sa participation active au projet de santé du territoire, du renforcement de l'offre de soins sur la ville de La Celle Saint Cloud tout au long de l'année, ainsi que de la composition de l'équipe.

Les résultats de la présélection seront transmis au plus tard le 24 janvier 2025, les projets retenus feront l'objet d'une audition par le jury le 28 janvier 2025 et le résultat final de l'audition sera transmis au plus tard le 29 janvier 2025.

En plus des obligations réglementaires, le montant de la cession convenu entre les futurs acquéreurs et la ville fera l'objet d'une délibération du conseil municipal de La Celle Saint Cloud.

Il est précisé que la Ville de La Celle Saint Cloud peut effectuer ou faire effectuer tout contrôle en vue de vérifier l'effectivité des actions mises en œuvre au regard du projet proposé et retenu.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute question, vous pouvez contacter par mail :

Madame Valérie DUPONCHEL ou Madame Sophie BOUKARI

Secretariat-general@ville-lacellesaintcloud.fr

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER ?

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **20/01/2024 à 10h**

sous forme électronique à l'adresse de messagerie suivante :

Secretariat-general@ville-lacellesaintcloud.fr

Mentionner en objet du message : « AAP 2024 – Salle Caravelle »

Annexe 1 : Plan de l'existant

Annexe 2 : Photos salle Caravelle

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241216-2024-05-27-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

ANNEXE 2 PHOTOS SALLE CARAVELLE



Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241216-2024-05-27-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024



Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241216-2024-05-27-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024